

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : **M. Eric MARTIN**, Maire, **Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT**

Absents excusés : **Pierre CREPIN** pouvoir à **Lysiane CHATELUS**

Absents : **Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE**

Date de la convocation : mercredi 20 novembre 2024

Secrétaire de séance : **Annette CARTIER DUBOST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241126-D202454-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

N°2024-54 OBJET : MULTI ACCUEIL LE JARDIN AUX CÂLINS – CHOIX des INTERVENANTS POUR l'ANNÉE 2025

Mme **FILLION**, Adjointe, déléguée à l'enfance et la scolarité, rappelle au Conseil municipal que le personnel du multi accueil « Le Jardin aux Câlins », ainsi que les enfants, bénéficient chaque année des prestations de divers intervenants.

A la demande des agents de la structure, elle propose de reconduire les prestations suivantes pour l'année 2025 :

- ✓ L'intervention d'un professeur de musique répartie sur 6 séances d'éveil musical de janvier à juin 2025 pour un montant de 258 € TTC ;
- ✓ La formation Analyse de la Pratique Professionnelle (APP) par une psychologue soit 6 séances de groupe d'1h30 à raison de 9 heures par agent sur l'année pour un tarif de 120 € par séance de groupe ainsi que les frais kilométriques soit un total de 1 400 € TTC.
Cette formation est destinée uniquement au personnel. La Directrice du multi accueil ne peut pas être présente.
- ✓ Des échanges ponctuels avec la Ludothèque du CRV et la Bibliothèque communale ;
- ✓ Un spectacle de Noël en fin d'année ;

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de bien vouloir :

- l'autoriser à signer tous les contrats ou documents se rapportant à ces actions ;
- inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025.

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27 novembre 2024

Eric **MARTIN**, Maire,

Annette **CARTIER DUBOST**, secrétaire de séance,

